**Communiqué de presse**

Paris, le 11 avril 2025

*29e Semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées 2025*

**LADAPT, l’Agefiph et le FIPHFP annoncent la thématique commune**

Pour la 29ème Semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui se déroulera du **lundi 17 au dimanche 23 novembre 2025**, LADAPT, l’Agefiph et le FIPHFP proposent de s’engager, de débattre et mettre en valeur des actions dans toute la France autour de la thématique :

**« Handicaps et emploi : l’égalité pour toutes et tous ! »**

Cette thématique est l’occasion de dresser un bilan des avancées de la loi de 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, tout en tenant compte des enjeux actuels. **La loi du 11 février 2005** a introduit plusieurs mesures clés pour favoriser l’insertion et le maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap, notamment en matière d’accessibilité. Cependant, **de nombreux chantiers et évolutions restent à mener** pour atteindre l’objectif de l’égalité pour tous dans le domaine de l’emploi.

En effet, en dépit des progrès réalisés depuis la loi de 2005, le parcours vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap reste un défi important. La **SEEPH 2025** offre un espace pour encourager la discussion et l'action collective de tous les acteurs afin d’aller encore plus loin pour relever ce défi.

En 2025, **la santé mentale a été déclarée Grande cause nationale**, soulignant l'urgence de lever les préjugés et d'améliorer les conditions de travail pour les personnes concernées. Les troubles psychiques, deuxième cause des arrêts maladie en 2023, représentent un enjeu crucial pour les employeurs. Ces troubles, qui alimentent craintes et stigmatisation, se heurtent à de nombreux obstacles, tels que le manque de sensibilisation et de compréhension des collectifs de travail. Par ailleurs, un diagnostic souvent tardif complique l'accompagnement précoce, tandis que les symptômes évolutifs peuvent rendre difficile le maintien dans un emploi stable. Pendant la SEEPH, un intérêt particulier sera donc porté à l'insertion professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques.

***A propos de LADAPT***

*LADAPT, l’association pour l’insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association reconnue d’utilité publique. Avec 116 établissements et services d’accompagnement, de formation, d’insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne près de 20 000 personnes chaque année. Elle a créé en 1997 la Semaine pour l’emploi des personnes handicapées, qui connaît un succès grandissant chaque année, et a évolué en 2015 en Semaine européenne pour l’emploi des personnes handicapées / European Disability Employment Week (SEEPH / EDEW). Grâce aux 180 bénévoles de son Réseau des bénévoles, LADAPT mène des actions de sensibilisation au handicap et offre un véritable soutien aux personnes handicapées dans leur recherche d’emploi. Dans le cadre des orientations de son projet associatif 2024-2030, LADAPT entend proposer des réponses innovantes aux besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle à chaque étape de la vie. LADAPT reste fidèle à sa mission débutée il y a plus de 90 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions «Vivre ensemble, tous différents, tous égaux».*

*PLUS D’INFORMATIONS SUR*

[*www.ladapt.net*](http://www.ladapt.net) *-* [*www.semaine-emploi-handicap.com*](http://www.semaine-emploi-handicap.com) *- Suivez-nous sur Bluesky et LinkedIn @LADAPT*

***A propos de l’Agefiph***

*L’Agefiph (Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées) est l’acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l’emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l’emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d’inclusion, l’Agefiph soutient la recherche et l’innovation. En 2023, l’Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 207 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap et des entreprises.*

*Plus d’informations sur www.agefiph.fr / suivez l’Agefiph sur X @Agefiph\_*

***A propos du FIPHFP***

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l’insertion des personnes en handicapées œuvre pour l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l’emploi et à l’accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d’emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

*Plus d’informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur X @FIPHFP*

***A propos de la loi de 2005***

*L’année 2025 s’ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap :*

* *La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l‘accessibilité généralisée.*
* *Cette loi est également à l’origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).*

*20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d’emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.*

**Contacts Presse :**

***Agefiph***

Agence Wellcom – [agefiph@wellcom.fr](mailto:agefiph@wellcom.fr) – 01 46 34 60 60

Ghislaine Cristofoletti – [g-cristofoletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofoletti@agefiph.asso.fr) – 06 21 65 41 96

***FIPHFP***

Véronique Bonnet - [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr) - 06 08 62 33 59

Chloé Méhat - [c.lemahieu@agence-cid.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cid.fr) - 06 89 57 84 63

***LADAPT***

Florent Chapel - florent.chapel@akkanto.fr - 06 71 19 44 92

Magalie Jarousseau – jarousseau.magalie@ladapt.net – 06 27 69 22 67